

Cette fiche a été élaborée dans le cadre du programme Agr'Air de l'Ademe, porté par la Chambre d'Agriculture du Var, le Hameau des Vignerons de Carcès et le CRIIAM Sud, visant à mobiliser et à agir collectivement pour réduire les émissions de polluants atmosphériques.

Introduction

Dans un contexte de changement climatique et de développement de l'agroécologie, l'usage de compost de déchets verts et l'implantation d'engrais verts en viticulture sont de plus en plus pratiqués. Toutefois le coût du matériel représente un frein au développement de ces pratiques, et l'achat en commun par la création d'une CUMA peut alors faciliter leur acquisition.

Les enjeux

La mise en place de nouvelles pratiques telles que l'usage de compost ou l'enherbement semé, nécessitent l'usage et l'achat de matériels spécifiques parfois onéreux et dont l'utilisation n'est que ponctuelle. La création d'une Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole ou CUMA peut permettre à un groupe d'agriculteurs d'acheter en commun et de limiter les coûts.

Fonctionnement d'une CUMA

Une CUMA est composée d'au moins 4 adhérents, ces derniers ont plusieurs obligations :

- Souscrire des parts sociales
- S'engager à utiliser le matériel pour une quantité et durée donnée
- Respecter le matériel
- Payer les factures liées à son utilisation.

Par ailleurs, il existe des formalités de constitution telles que : tenir une as-



semblée générale constitutive qui approuve les statuts, effectuer une demande d'immatriculation auprès du greffe du tribunal de commerce et faire une demande d'agrément auprès du Haut Conseil de la Coopération Agricole. N'hésitez pas à contacter votre fédération départementale qui pourra vous accompagner dans la création et le suivi de votre CUMA.

Témoignage d'une CUMA:

CUMA de Saint Vincent

Le matériel de la CUMA de Saint Vincent : Vendangeuses (2), Remorque épandeuse, Mini pelle, Rolo-faca, Broyeur, Combiné semoir

Les avantages de la CUMA :

- Volonté de pratiquer des prix plus attractifs que la location donc de réduire les coûts
- Permet de mettre à disposition du

matériel pour mettre en place de nouvelles pratiques (Ex : Engrais verts)

- Maintenir un lien social, un échange technique et une entre-aide
- Permettre l'investissement dans du matériel neuf
- Réduire l'impact environnemental par l'achat groupé

Recommandations

- Adhésions limitées pour conserver une surface gérable
- Identifier un responsable matériel en charge de l'entretien et dont le service est déduit de la facture à verser à la CUMA
- Les coûts sont répartis au prorata de l'utilisation ou des surfaces travaillées : à l'heure (broyeur) ou à l'ha (semoir, épandeur)
- En cas de casse, le principe « Casseur-payeur » est appliqué
- Pour l'utilisation prévoir une organisation avec réservation de créneaux





Compost de déchets verts et engrais verts : mutualiser le matériel grâce aux CUMA

La parole à la fédération des CUMA 83

Rôle de la fédération :

Défendre les intérêts matériels et moraux des CUMA qui adhèrent.

Les CUMA dans le Var

Les CUMA sont actives dans le Var : On en compte une soixantaine avec environ 10 adhérents par CUMA (soit plus de 600 exploitations au total).

En termes d'organisation, les CUMA ont le statut de coopératives, et sont donc soumises à ce statut : un conseil d'administration par trimestre pour prendre les décisions, obligation d'une Assemblée Générale par an (comptes, actions menées, renouvellement des administrateurs, approuver des adhésions, acquisitions de matériel).

Dans le Var, 80% des CUMA sont des CUMA viticoles, bâties principalement autour des machines à vendanger (s'ajoutent ensuite le pré-taillage, l'écimage principalement).

Les recommandations de la fédération des CUMA

Pour la création de la CUMA :

Il faut 4 exploitations minimum, un périmètre assez proche pour faciliter les échanges de matériel, de préférence bien se connaître car ces regroupements ne sont pas toujours simples selon les tempéraments des adhérents ! Respecter les statuts, véritables garde-fou réglementaires inhérents au statut de CUMA.

Les intérêts de fonder une CUMA :

La CUMA permet de conserver un statut clair et réglementé, qui permet de sécuriser le fonctionnement de l'acquisition et de l'utilisation du matériel. En effet, sans cadre juridique, il est plus délicat de faire respecter les limites.



Contacts

Chambre d'agriculture du Var

Service Agronomie Environnement

Nelly JOUBERT

04.94.50.54.82

nelly.joubert@var.chambagri.fr

Contact CUMA 83 :

Fédération départementale des CUMA du Var, 3480 chemin Long - Saint Augustin, 83260 LA CRAU
04 94 12 17 36
<http://www.cuma.fr/france>

Programme Agr'Air porté par :

la Chambre d'Agriculture du Var



le Hameau des Vignerons de Carcès



le CRIIAM Sud



Avec le soutien financier de l'ADEME

